

Le soubssiné sertifie Les marques veritables Et que Ceux qui ne Sont pas signés où faits Leurs marques ord^{res} ne Sont pas Yey Estans dans Les Contrées ou Engagés Ches des habitans Contre Le Sentimen des peres Et meres Et les ont Refusés plusieurs fois En foy de quoy jay signé a charleston Caroline Du Sud Ce 29^e aoust 1763.

DERAIEE.

A Monseigneur,

14 août 1763.

Monseigneur Le Duc De Nivernois, ambassadeur Extraordinaire & Plenipotantiaire De Sa Majesté Tres Crestiene aupres de la Cour de la grande Bretagne; pour Traiter de La Paix.⁽¹⁾

Les Malheureux habitans, si devant des Terres de L'acadiee En l'amerique Septentrionale; actuellement Expatrié (sic) En La province de Massachuset, Gouvernement de Boston [et dans celles de New-York Konetikut] à la Nouvelle angleterre; auzent prendre la Liberté d'implorer la protection de Vôtre Grandeur; pour qu'il Vous plaize leur procurer la mesme faveur qui à desjà Esté accordée à nos Compatriottes: qui se sonts trouvé En angleterre à la Conclusion de vôtre Glorieuse ouvrage; de cette Paix sy desirée autant Des habitans de L'hurope que de ceux de L'amerique, Nos freres nous ont fait part de la Joyée qu'ils ressentent: d'estre Enfin rantré sous L'obeisance et La protection de Sa Majesté Tres chrestiene le Meilleur d'Es Rois, Nous aspirons au mesme Bonheur, et nous Esperons Tout de la bonté de Son Coeur et de la noblesse du vôtre En qui nous nous Confions Entierement; pour nous presente à Sa Majesté: Pour la santé & la prosperitté de laquelle nous ne Sessons de faire dés voeux ainsy que pour celle de sa Glorieuze famille et En particulier pour la vôtre. Monseigneur qui nous Est sy presieuz. [Daigne Donc Monseigneur nous presenter à Sa Majesté, Comme ces fidelles sujets; et nous faire agreer comme Tel. Nous ne sesserons de faire des vœux au Ciel pour la prosperitté de la noble famille Royale; et pour la santé de vôtre Grandeur. Nous avons L'honneur d'Estre Mon seigneur,

Vos très humbles & très obéissants serviteurs

Les français cidevant habitans Lacadiee.]

Vos Tres humbles & tres obeisants Serviteurs:

les 160 Chefs de famille accadiene Exillé a Boston.

Le aoust 1763.

⁽¹⁾ Il y a une autre copie de cette lettre au folio 82. Les variantes sont indiquées ici entre parenthèses.